



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DURAND (Suppléant) - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU

N° 2016/34

Objet : Acquisition d'un véhicule Renault Trafic à la société Infocom France

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil de Communauté que la société Infocom France a dû mettre un terme au contrat qui la lie avec la CCLPA, faute de partenaires annonceurs suffisants.

Il rappelle que ce contrat permettait la mise à disposition gratuite d'un véhicule Renault Trafic immatriculé AB-253-JT et ce depuis le 24 juillet 2009, ce véhicule étant financé par les encarts publicitaires situés sur la carrosserie achetés par des entreprises locales.

Ce contrat étant terminé, la société Infocom France propose à la CCLPA de racheter ce Renault Trafic pour un prix de 4.600 € TTC + frais d'immatriculation.

Compte tenu que ce véhicule est nécessaire au fonctionnement des services techniques de la CCLPA, Monsieur le Président propose de racheter le Renault Trafic immatriculé AB-253-JT à la société Infocom France domiciliée ZI Les Paluds BP 941416 – 13785 AUBAGNE Cedex pour un montant de 4.600 € TTC + frais d'immatriculation

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition du Renault Trafic immatriculé AB-253-JT à la société Infocom France domiciliée ZI Les Paluds BP 941416 – 13785 AUBAGNE Cedex pour un montant de 4.600 € TTC + frais d'immatriculation,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2016,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.
Pour copie conforme.



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 14 avril 2016.

